



Divisions et Classement

1.0

Équipes masculines et féminines 18U

1.1 Classement

Division 1

- 1) La distribution des 16 premières têtes de série sera déterminée par le classement final des APT dans la catégorie d'âge précédente lors des Championnats VC 2016. Par exemple, les APT des équipes féminines 16U ayant terminé 1^{re} à 16^e au classement final en 2016 auront priorité sur les 16 premières positions de division 1 chez les 17U en 2017.

S'il n'y a pas suffisamment d'équipes d'une province donnée, l'allocation de cette province dans les 16 premières positions sera enlevée.

Nouveau pour 2017 Les équipes de l'Ontario doivent finir dans les 9 premières positions de leur APT afin d'être placé dans une des 9 positions allouées à la province dans la première division. Toutes les autres provinces doivent être classées dans les 5 premières positions (2017) des championnats de leur APT. Les provinces devront faire le bris d'égalité en cas d'égalité.

16 Meunier au classement de 2017							
18U Féminin				18U Masculin			
1	ON	9	ON	1	BC	9	BC
2	ON	10	ON	2	ON	10	MB
3	ON	11	BC	3	ON	11	ON
4	MB	12	MB	4	ON	12	AB
5	ON	13	ON	5	BC	13	ON
6	ON	14	BC	6	ON	14	AB
7	AB	15	BC	7	AB	15	ON
8	MB	16	NS	8	MB	16	AB

**Changement au classement 18u masculin, le 8 mai 2017*

- 2) Les autres équipes seront distribuées selon la séquence suivante. L'ordre de classement à chaque étape sera déterminé par le classement final des APT dans le 17U aux Championnats VC 2016. Toute égalité sera rompue conformément à la section 1.3.
 - a) Champions des APT des cinq provinces suivantes : BC, AB, MB, ON, QC
 - b) Médaillés d'argent des APT des cinq provinces suivantes : BC, AB, MB, ON, QC
 - c) Champions des APT des trois provinces suivantes : SK, NS, NB



- d) Médaillés de bronze des APT des trois provinces suivantes : BC, AB, ON
- e) Équipes en quatrième place dans les trois provinces suivantes : BC, AB, ON
- f) Médaillés de bronze des APT des deux provinces suivantes : MB, QC
- g) Médaillés d'argent des APT des trois provinces suivantes : SK, NS, NB
- h) Champions de division 2 de l'année précédente (*champions 17U 2016*)
- i) *2016 17U – Champions Masculins Division 2s: aucune division 2*
- j) *2016 17U – Championnes Féminines Division 2 : ON*

3) Toute place de division 1 restante sera attribuée selon la méthode des percentiles. Voir la section 1.2 pour connaître la formule de calcul.

** Les équipes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour demander un transfert dans une division inférieure, mais ne peuvent être transférées dans une division supérieure.*

Division 2

- 1) Les champions des provinces et territoires NL, NU, NT, YT et PE inscrits au tournoi seront classés au sommet de la division 2. L'ordre des équipes sera déterminé par le classement final des APT chez les 16U/17U en 2015. En l'absence de résultat, l'ordre sera déterminé par tirage au sort, les équipes sans résultat étant placées après les équipes ayant obtenu un résultat en 2015.
- 2) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 1.2 pour connaître la formule de calcul.

** S'il n'y a pas de division 2, les champions des provinces et territoires NL, NU, NT, YT et PE seront classés après les champions de division 2 de l'année précédente et avant l'application de la méthode des percentiles.*

*** Les équipes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour demander un transfert dans une division inférieure, mais ne peuvent être transférées dans une division supérieure.*

Divisions 3-4

- 1) Les premières têtes de série seront les équipes des provinces et territoires NL, NU, NT, YT et PE admissibles à une division supérieure, mais ayant demandé un transfert dans une division inférieure (*avec l'autorisation de VC et de leur APT*) pour pouvoir compétitionner à leur niveau réel.
- 2) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 1.2 pour connaître la formule de calcul.

1.2 Méthode des Percentiles

On obtient le percentile d'une équipe en divisant le nombre d'équipes que celle-ci a devancées lors du championnat de son APT par le nombre total d'équipes en compétition dans sa catégorie d'âge.

Nouveau pour 2017 Incluant toutes équipes jouant dans un groupe d'âge supérieur.

Exemple : L'équipe X a terminé troisième lors du championnat provincial, auquel participaient 40 équipes dans sa catégorie d'âge.

$APT\ 3 = 40\ (\text{nombre d'équipes}) - 3\ (\text{classement}) / 40\ \text{équipes} * 100 = 93^{\text{e}}\ \text{percentile}$



1.3 Égalités

Les égalités entre équipes ou entre APT seront rompues selon les critères suivants :

- 1) Classement final des APT aux Championnats VC 2016 17U.
- 2) Nombre total d'équipes des APT dans les catégories 1 et 2 de la division 1 aux Championnats VC 2016 17U.
- 3) Nombre total d'équipes des APT dans la division 1 aux Championnats VC 2016 17U.
- 4) Classement final des équipes d'une même APT au championnat provincial/territorial. Si une égalité persiste, la priorité est accordée aux équipes les mieux classées au début des championnats provinciaux/territoriaux.
- 5) Si une égalité persiste, le classement sera déterminé par tirage au sort.



2.0

Équipes masculines et féminines 17U

2.1 Classement

Division 1

- 1) La distribution des 16 premières têtes de série sera déterminée par le classement final des APT dans la catégorie d'âge précédente lors des Championnats VC 2016. (de 1 à 8 du Championnat 16 ans et moins Est 2016 et de 1 à 8 du Championnat 16 ans et moins Ouest 2016).

Parmi les gagnant des championnats 16 ans et moins Est et Ouest, l'APT avec le meilleur classement aux championnats 15 ans et moins sera classé en première. Le champion de l'autre championnat sera classé en deuxième et cet ordre se poursuivra pour les autres équipes.

S'il n'y a pas suffisamment d'équipes d'une province donné, l'allocation de cette province dans les 16 premières positions, sera enlevée.

****Nouveau pour 2017*** Les équipes de l'Ontario doivent finir dans les 9 premières positions de leur APT afin d'être placé dans une des 9 positions allouées à la province dans la première division. Toutes les autres provinces doivent être classé dans les 5 premières positions (2017) des championnats de leur APT. Les provinces devront faire le bris d'égalité en cas d'égalité.*

16 Meuneur au classement de 2017							
17U Féminin				17U Masculin			
1	ON	9	ON	1	ON	9	ON
2	BC	10	MB	2	ON	10	MB
3	ON	11	ON	3	QC	11	ON
4	MB	12	BC	4	AB	12	BC
5	ON	13	ON	5	ON	13	ON
6	BC	14	BC	6	MB	14	BC
7	ON	15	ON	7	ON	15	QC
8	AB	16	AB	8	AB	16	SK

**Changement au classement masculin, le 8 mai 2017*

- 2) Les autres équipes seront distribuées selon la séquence suivante. L'ordre de classement à chaque étape sera déterminé par le classement final des APT dans le 16U aux Championnats VC 2016. Toute égalité sera rompue conformément à la section 2.3.
 - a) Champions des APT des cinq provinces suivantes : BC, AB, MB, ON, QC
 - b) Médaillés d'argent des APT des cinq provinces suivantes : BC, AB, MB, ON, QC
 - c) Champions des APT des trois provinces suivantes : SK, NS, NB
 - d) Médaillés de bronze des APT des trois provinces suivantes : BC, AB, ON



- e) Équipes en quatrième place dans les trois provinces suivantes : BC, AB, ON
 - f) Médaillés de bronze des APT des deux provinces suivantes : MB, QC
 - g) Médaillés d'argent des APT des trois provinces suivantes : SK, NS, NB
 - h) Champions de division 2 de l'année précédente (champions 16U 2016). L'ordre sera déterminé selon le classement de l'APT la mieux classé aux championnats Nationaux 2015.
 - i) 2016 16U – Champions masculins Est Division 2: Aucune Division 2
 - j) 2016 16U – Champions Masculins Ouest Division 2: AB
 - k) 2016 16U – Championnes Féminines East Division 2: ON
 - l) 16U – Championnes Féminines Ouest Division 2: MB
- 3) Toute place de division 1 restante sera attribuée selon la méthode des percentiles. Voir la section 2.2 pour connaître la formule de calcul.

* Les équipes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour demander un transfert dans une division inférieure, mais ne peuvent être transférées dans une division supérieure.

Division 2

- 1) Les champions des provinces et territoires NL, NU, NT, YT et PE inscrits au tournoi seront classés au sommet de la division 2. L'ordre des équipes sera déterminé par le classement final des APT chez les 16U/17U en 2016. En l'absence de résultat, l'ordre sera déterminé par tirage au sort, les équipes sans résultat étant placées après les équipes ayant obtenu un résultat en 2016.
- 2) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 1.2 pour connaître la formule de calcul.

* S'il n'y a pas de division 2, les champions des provinces et territoires NL, NU, NT, YT et PE seront classés après les champions de division 2 de l'année précédente et avant l'application de la méthode des percentiles.

** Les équipes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour demander un transfert dans une division inférieure, mais ne peuvent être transférées dans une division supérieure.

Divisions 3-4

- 1) Les premières têtes de série seront les équipes des provinces et territoires NL, NU, NT, YT et PE admissibles à une division supérieure, mais ayant demandé un transfert dans une division inférieure (avec l'autorisation de VC et de leur APT) pour pouvoir compétitionner à leur niveau réel.
- 2) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 2.2 pour connaître la formule de calcul.



2.2 Méthode des Percentiles

On obtient le percentile d'une équipe en divisant le nombre d'équipes que celle-ci a devancées lors du championnat de son APT par le nombre total d'équipes en compétition dans sa catégorie d'âge.

Nouveau pour 2017 Incluant toutes équipes jouant dans un groupe d'âge supérieur.

Exemple : L'équipe X a terminé troisième lors du championnat provincial, auquel participaient 40 équipes dans sa catégorie d'âge.

$APT\ 3 = 40\ (\text{nombre d'équipes}) - 3\ (\text{classement}) / 40\ \text{équipes} * 100 = 93^{\text{e}}\ \text{percentile}$

2.3 Égalités

Les égalités entre équipes ou entre APT seront rompues selon les critères suivants :

- 1) Classement final des APT aux Championnats VC 2016 15U.
- 2) Nombre total d'équipes des APT dans les catégories 1 et 2 de la division 1 aux Championnats VC 2016 15U.
- 3) Nombre total d'équipes des APT dans la division 1 aux Championnats VC 2016 15U.
- 4) Classement final des équipes d'une même APT au championnat provincial/territorial. Si une égalité persiste, la priorité est accordée aux équipes les mieux classées au début des championnats provinciaux/territoriaux.
- 5) Si une égalité persiste, le classement sera déterminé par tirage au sort.



3.0

Équipes masculines et féminines 16U

3.1 Classement

- 1) Champions des APT des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 2) Champions des APT des provinces suivantes : SK, MB et QC
- 3) Médaillés d'argent des APT des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 4) Champions des APT des provinces suivantes : NB, NS et NL
- 5) Médaillés d'argent des APT des provinces suivantes : SK, MB et QC
- 6) Médaillés de bronze des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 7) Champions des APT des provinces et territoires suivants : NU, NT, YT et PE
- 8) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 3.2 pour connaître la formule de calcul.
- 9) Les équipes qui n'ont pas de classement du championnat de leur APT pour la catégorie d'âge dans laquelle elles participent lors des Championnats nationaux VC, seront classées après les équipes classées selon le rang centile. Par exemple une équipe 14U qui participe au championnat de leur APT, peut choisir de participer au Championnat National VC 15U, mais ils seront classés après les équipes classées selon de rang centile.

L'ordre de classement sera déterminé par le classement final des APT aux Championnats VC 2015 14u. Toute égalité sera rompue conformément à la section 3.3.

** Les équipes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour demander un transfert dans une division inférieure, mais ne peuvent être transférées dans une division supérieure.*

3.2 Méthode des Percentiles

On obtient le percentile d'une équipe en divisant le nombre d'équipes que celle-ci a devancées lors du championnat de son APT par le nombre total d'équipes en compétition dans sa catégorie d'âge.

Nouveau pour 2017 Incluant toutes équipes jouant dans un groupe d'âge supérieur.

Exemple : L'équipe X a terminé troisième lors du championnat provincial, auquel participaient 40 équipes dans sa catégorie d'âge.

$APT\ 3 = 40\ (\text{nombre d'équipes}) - 3\ (\text{classement}) / 40\ \text{équipes} * 100 = 93^{\circ}\ \text{percentile}$

3.3 Égalités

Les égalités entre équipes ou entre APT seront rompues selon les critères suivants :

- 1) Classement final des APT aux Championnats VC 2015 14U.
- 2) Nombre total d'équipes des APT dans les catégories 1 et 2 de la division 1 aux Championnats VC 2015 14U.
- 3) Nombre total d'équipes des APT dans la division 1 aux Championnats VC 2015 14U.
- 4) Classement final des équipes d'une même APT au championnat provincial/territorial. Si une égalité persiste, la priorité est accordée aux équipes les mieux classées au début des championnats provinciaux/territoriaux.
- 5) Si une égalité persiste, le classement sera déterminé par tirage au sort.



4.0

Équipes masculines et féminines 15U

4.1 Classement

- 1) Champions des APT des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 2) Champions des APT des provinces suivantes : SK, MB et QC
- 3) Médaillés d'argent des APT des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 4) Champions des APT des provinces suivantes : NB, NS et NL
- 5) Médaillés d'argent des APT des provinces suivantes : SK, MB et QC
- 6) Médaillés de bronze des provinces suivantes : BC, AB et ON
- 7) Champions des APT des provinces et territoires suivants : NU, NT, YT et PE
- 8) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 4.2 pour connaître la formule de calcul.

L'ordre de classement sera déterminé par le classement final des APT aux Championnats VC 2015 15U. Toute égalité sera rompue conformément à la section 4.3.

** Les équipes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour demander un transfert dans une division inférieure, mais ne peuvent être transférées dans une division supérieure.*

4.2 Méthode des Percentiles

On obtient le percentile d'une équipe en divisant le nombre d'équipes que celle-ci a devancées lors du championnat de son APT par le nombre total d'équipes en compétition dans sa catégorie d'âge.

Nouveau pour 2017 Incluant toutes équipes jouant dans un groupe d'âge supérieur.

Exemple : L'équipe X a terminé troisième lors du championnat provincial, auquel participaient 40 équipes dans sa catégorie d'âge.

$$\text{APT } 3 = 40 (\text{nombre d'équipes}) - 3 (\text{classement}) / 40 \text{ équipes} * 100 = 93^{\text{e}} \text{ percentile}$$

4.3 Égalités

Les égalités entre équipes ou entre APT seront rompues selon les critères suivants :

- 1) Classement final des APT aux Championnats VC 2015 14U.
- 2) Nombre total d'équipes des APT dans les catégories 1 et 2 de la division 1 aux Championnats VC 2015 14U.
- 3) Nombre total d'équipes des APT dans la division 1 aux Championnats VC 2015 14U.
- 4) Classement final des équipes d'une même APT au championnat provincial/territorial. Si une égalité persiste, la priorité est accordée aux équipes les mieux classées au début des championnats provinciaux/territoriaux.
- 5) Si une égalité persiste, le classement sera déterminé par tirage au sort.



5.0

Équipes masculines et féminines 14U

1.3 Classement

- 1) Champions des APT des six provinces suivantes : BC, AB, SK, MB, ON et QC.
L'ordre de classement des APT sera déterminé par tirage au sort.
- 2) Médaillés d'argent des APT des six provinces suivantes : BC, AB, SK, MB, ON et QC.
L'ordre de classement sera celui des champions des APT.
- 3) Champions des APT des provinces et territoires suivants : NB, NS, PE, NL, YT, NT et NU.
L'ordre de classement des APT sera déterminé par tirage au sort.
- 4) Médaillés de bronze des APT des six provinces suivantes : BC, AB, SK, MB, ON et QC.
L'ordre de classement sera celui des champions des APT.
- 5) Toute équipe restante sera classée selon la méthode des percentiles. Voir la section 5.2 pour connaître la formule de calcul.

** Les équipes ont jusqu'au 21 avril 2017 pour demander un transfert dans une division inférieure, mais ne peuvent être transférées dans une division supérieure.*

5.2 Méthode des Percentiles

On obtient le percentile d'une équipe en divisant le nombre d'équipes que celle-ci a devancées lors du championnat de son APT par le nombre total d'équipes en compétition dans sa catégorie d'âge.

Nouveau pour 2017 Incluant toutes équipes jouant dans un groupe d'âge supérieur.

Exemple : L'équipe X a terminé troisième lors du championnat provincial, auquel participaient 40 équipes dans sa catégorie d'âge.

$$\text{APT } 3 = 40 (\text{nombre d'équipes}) - 3 (\text{classement}) / 40 \text{ équipes} * 100 = 93^{\text{e}} \text{ percentile}$$

5.3 Égalités

Les égalités entre équipes ou entre APT seront rompues selon les critères suivants :

- 1) Classement final des APT aux Championnats VC 2015 14U.
- 2) Nombre total d'équipes des APT dans les catégories 1 et 2 de la division 1 aux Championnats VC 2015 14U.
- 3) Nombre total d'équipes des APT dans la division 1 aux Championnats VC 2015 14U.
- 4) Classement final des équipes d'une même APT au championnat provincial/territorial. Si une égalité persiste, la priorité est accordée aux équipes les mieux classées au début des championnats provinciaux/territoriaux.
- 5) Si une égalité persiste, le classement sera déterminé par tirage au sort.